

**Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à
l'entretien du quartier Aurore.**

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :
G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Le quartier Aurore, exemple du park system, souffre de problèmes divers qui impactent progressivement sa qualité de vie. L'entretien des espaces publics et des espaces verts connaît diverses lacunes que déplorent les habitants : végétation trop peu souvent entretenue, manque de propreté, en particulier autour de l'école, canisites à l'abandon, poubelles non vidées. Autant de signaux d'alerte.

D'autre part, les voiries, chemins et autres escaliers laissent désormais apparaître un certain nombre de dégradations dues au temps et à l'usure.

Si la commune a récemment investi des moyens au niveau de l'espace public situé à l'entrée de l'avenue docteur Zamenhoff, il semble nécessaire de poursuivre par d'autres étapes de rénovation et d'amélioration des espaces publics et des espaces verts.

Pourriez-vous me dire ce que le Collège compte mettre en œuvre pour remédier aux manquements en termes d'entretien quotidien ? D'autre part, le Collège peut-il me dire quels sont les investissements prévus pour améliorer et rénover les espaces publics et espaces verts du quartier.

Enfin, reste la situation compliquée des servitudes situées sur les parkings des bâtiments n°4 et 5 de l'avenue Van Kalken. Des discussions entre commune et copropriétés ont été menées afin d'établir les responsabilités sur ces espaces et d'éventuelles reprises d'espaces dans le domaine public. Pouvez-vous me dire comment évolue cette question délicate ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne la réponse suivante :
de Heer schepen NEUZY geeft de volgende antwoord:

Si l'avenue Frans Van Kalken est gérée par l'ABP, nos services entretiennent une partie des espaces sur le site Aurore. Les autres sont sous la responsabilité des copropriétés.

Le dernier passage de nos services de balayage date d'hier, mercredi 22 mai 2019, et nos services y sont passés 5 fois ces 5 dernières semaines.

L'avenue Zamenhof a été balayée 11 fois lors de ces 5 dernières semaines et l'esplanade Zamenhof, qui est la placette commerçante qui se trouve en retrait entre Van Kalken et Zamenhof, a elle été balayée 12 fois ces dernières 5 semaines.

Le terrain qui se trouve en dessous du pont est problématique. Il est souvent jonché de déchets, la plupart jetés par les habitants du quartier, selon nos services. Le syndic de l'immeuble est responsable de l'entretien du terrain et nous avons déjà fait plusieurs Sanctions Administratives Communales. Nous avons également fait 2 notes pour les affaires juridiques afin de trouver une solution (la dernière datant du 21 mars 2019).

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne la réponse suivante :
Mevrouw schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft de volgende antwoord:

Le parking n'est pas fermé, et est utilisé quotidiennement par les habitants des bâtiments, et depuis quelques années, comme vous le savez, il y a une discussion sur les problèmes de sécurité de ce parking.

La question qui se pose ici, c'est de savoir comment procéder, le problème qu'une partie du parking appartient à la commune et une partie est privée. Il était exprimé le désir de privatiser complètement et de fermer le parking pour le rendre accessible que pour les habitants et pour éviter le trafic de transit.

Cependant, pour cela, il faut régulariser la situation de l'ensemble du parking, c'est pourquoi un débat se poursuit depuis des années, au cours duquel la Commune avec les habitants avait mis au point plusieurs solutions.

Aucune de ces propositions n'a jamais abouti, en partie parce que cela aurait signifié aussi une contribution financière à chaque ménage résidant.

Pour le moment, le service du développement de la ville, n'a eu aucun retour de la part des riverains des deux buildings, Le Collège est en train de négocier, le service a prévu dans son budget de faire un relevé topographique pour entamer le dossier le plus vite possible.

Le but de ce dossier est de résoudre les divers problèmes juridiques dans le quartier et le Collège suppose donc qu'il peut avancer la situation du problème juridique du parking après de nombreuses années de discussions.

Concernant la sécurité routière au même endroit, l'École Maurice Carême, située dans le quartier, signale un problème de sécurité et de passage de rues pour ses élèves, quand les élèves vont à l'école le matin et partent l'après-midi en direction de la Chaussée de Mons et la commission mobilité est en train d'analyser la situation et feront des propositions.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte de ce qui a été exprimé, donc il se permet une nouvelle fois d'insister auprès de Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH sur le volet des travaux publics, sur le fait que l'on puisse veiller quand même à mettre au calendrier des rénovations, certain nombre de sentiers qui sont devenus difficilement praticables pour les personnes âgées et ainsi que l'escalier qui même du bas du site vers l'école, qui est manifestement arrivé à bout de souffle, donc les marches se brisent désormais et il faut aussi prévoir un certain nombre d'investissements avant que cet escalier devienne réellement dangereux pour les enfants mais aussi pour les personnes âgées.